

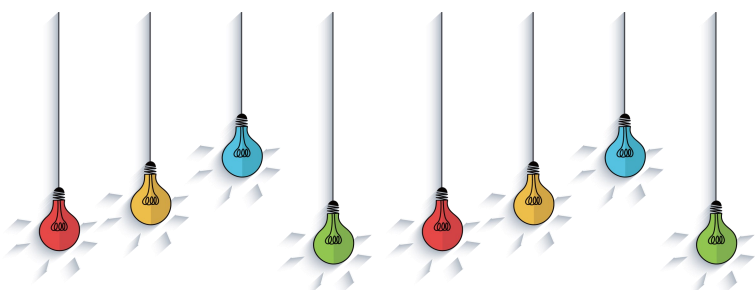
# La municipalité de Charnècles relance son budget participatif

**Participez directement aux choix de la municipalité en matière d'investissements publics en proposant des idées, des projets d'intérêt général pour notre village et ses habitants.**

## **Montant et calendrier du budget participatif**

Budget d'un montant maximum de **5000 euros**

- 1 - Ouverture de la campagne de dépôt de projets : 1<sup>er</sup> juin 2024
- 2 - Clôture de la campagne de dépôt de projets : 31 juillet 2024
- 3 - Analyse de recevabilité des projets : août/septembre 2024
- 4 - Ouverture des votes : 1<sup>er</sup> octobre 2024
- 5 - Clôture des votes : 15 décembre 2024
- 6 - Annonce du projet retenu : janvier 2025
- 7 - Réalisation du projet retenu : courant 2025



*Charnècles*

## Budget Participatif, quatrième édition !

En 2021, la commune lançait son premier budget participatif. Trois fois déjà, vos projets ont été analysés, discutés, puis soumis au vote. Ce sont respectivement les projets de table d'orientation, de pyramide en filet de corde puis de panneaux d'informations pour promeneurs qui ont emporté vos suffrages.

La table d'orientation est maintenant bien connue de tous, la pyramide est installée et sera bientôt ouverte au public, et les panneaux sont en cours d'élaboration.

Vous pourrez ainsi découvrir prochainement cet équipement que VOUS avez proposé et que VOUS avez choisi.

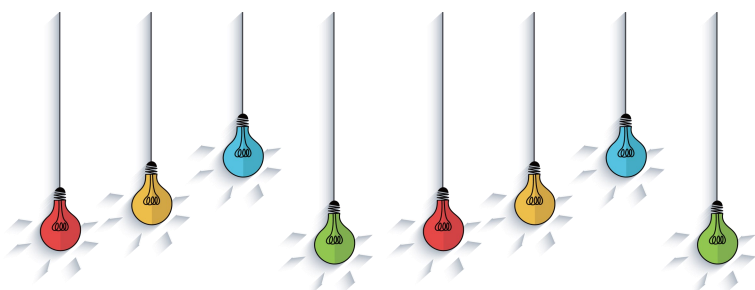
Il est donc temps de lancer la quatrième édition !



## Comment ça marche ?

Quel que soit votre âge, vous pouvez, en individuel ou en collectif proposer des projets d'intérêt général, d'un montant maximum de 5000 euros, réalisables sur le territoire de la commune.

Pour être étudiés, vos projets devront être rédigés sur le formulaire ci-joint (aussi dis-

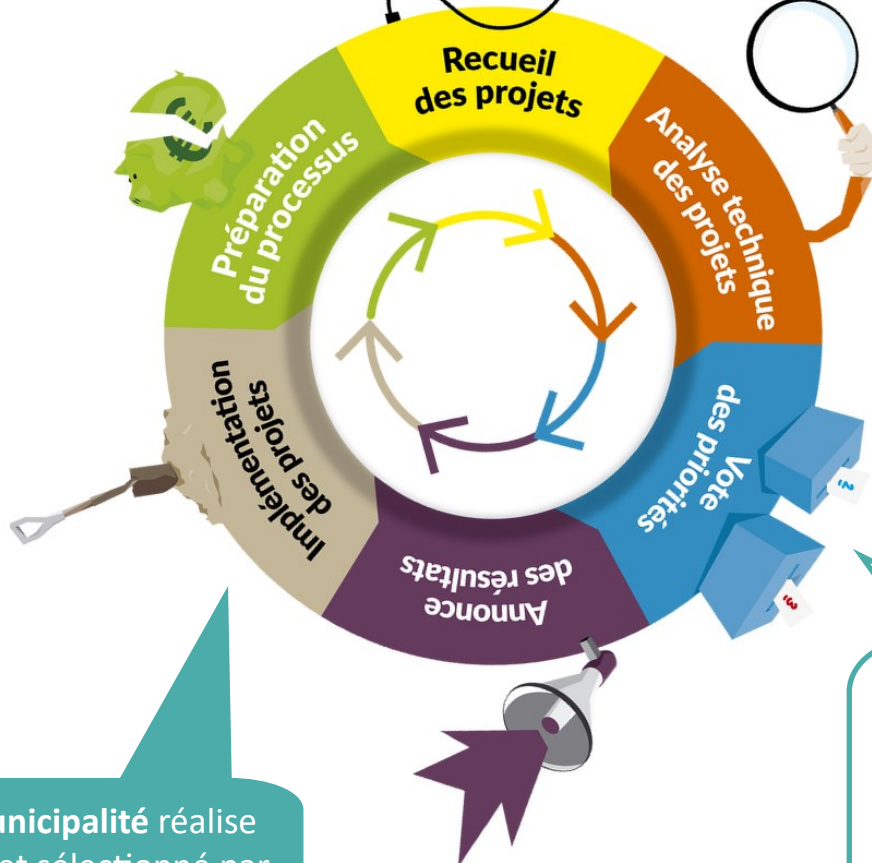


Charnècles

J'ai une idée pour mon village, je deviens porteur de cette idée, de ce projet... (seul ou en constituant un groupe)

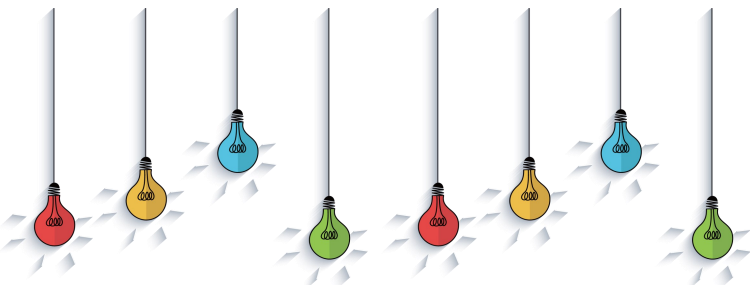
Les porteurs de projets déposent leur formulaire projet, en mairie ou via l'adresse mail (voir au verso)

La municipalité étudie la recevabilité des projets en fonction du règlement (au verso). Une communication est faite aux habitants sur la **liste des projets SOUMIS AU VOTE**



La municipalité réalise le projet sélectionné par les habitants

Tous les habitants sont invités à choisir le projet qu'ils souhaitent voir se réaliser, en participant au vote afin de sélectionner un projet



Charnècles

## La démarche dans le détail

Un porteur ne peut proposer qu'un seul projet.

Il présente son projet sur le formulaire prévu à cet effet et s'inscrit en envoyant le document par mail ou en le déposant dans la boîte au lettre de la mairie.

L'ensemble des projets sera soumis à une analyse de recevabilité afin de valider la faisabilité.

Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- Qu'il soit présenté sur le formulaire dédié
- Qu'il relève des compétences de la municipalité de Charnècles
- Qu'il concerne la vie collective et soit centré sur l'intérêt général
- Qu'il ne nuise pas à l'environnement
- Qu'il se concrétise sous une forme matérielle (budget d'investissement)
- Qu'il soit réalisable en totalité dans le budget alloué
- Que la municipalité n'ait pas déjà un projet similaire programmé ou un projet sur le lieu d'implantation
- Qu'il ne comporte aucune rémunération financière individuelle liée au projet pour le porteur et ne comporte aucun objectif commercial
- Qu'il ne nécessite pas d'acquisition de terrain ou de local
- Qu'il ne génère pas de frais de fonctionnement nouveaux supérieurs à 500 €/an
- Que son objectif premier ou unique ne soit pas la publicité du village de Charnècles

Pourront participer au vote du projet à réaliser les personnes à partir de 12 ans, habitant sur la commune de Charnècles. Ce vote sera possible soit en ligne, soit sur bulletin papier.

Le projet retenu sera mis en œuvre par la municipalité, en collaboration avec le/les porteurs sur l'année 2025.

Les personnes porteuses de projet s'engagent à respecter cette démarche et comprennent l'esprit de fair-play de ce concours dans une dynamique d'intérêt général et de solidarité envers les autres concurrents.